



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Karaté et jeux Olympiques de Paris 2024

Question écrite n° 26812

Texte de la question

M. Michel Larive attire l'attention de Mme la ministre des sports sur la décision du Comité d'organisation des jeux Olympiques (COJO) d'exclure le karaté des jeux Olympiques de 2024 à Paris, avant même sa participation aux JO de Tokyo en 2020. Le karaté, fort de ses 250 000 licenciés sur plus de 5 000 clubs, est un sport qui bénéficie d'une notoriété et d'un développement important en France. Il est de plus pourvoyeur régulier de médailles au plan international, tant la France se place régulièrement dans les trois premières places, comme en témoigne sa première place lors des championnats du monde en 2012 à Paris et lors des championnats d'Europe en 2016 à Marseille. La décision d'exclure le karaté des jeux Olympiques de 2024 à Paris est problématique à bien des égards. Cela ralentira le développement de ce sport, qui gagne chaque jour en adhérents et participe à l'épanouissement de 120 000 jeunes licenciés. Le karaté se privera également de subventions allouées à la fédération, aux comités départementaux et aux clubs. S'il est établi que le COJO pouvait proposer au Comité international Olympique cinq sports additionnels, comme c'est le cas pour les jeux de Tokyo en 2020, alors, pourquoi le karaté n'en fait-il pas partie ? Les critères de choix de ces sports ne semblent jamais avoir fait l'objet d'aucune explication reposant sur des critères objectifs et connus. S'il a pu être avancé un objectif de réduction du nombre d'athlètes à 10 500, le faible nombre de karatékas que suppose ce sport - 80 karatékas sont susceptibles de participer aux JO - semble infirmer cette motivation. Ainsi, en vertu des dispositions visant à assurer la transparence dans l'organisation des jeux Olympiques en 2024 de la loi n° 2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, il souhaiterait connaître les critères utilisés par le COJO pour choisir les sports additionnels qui participeront aux jeux Olympiques de Paris. Il souhaiterait aussi que lui soit communiquées les grilles d'évaluation qui ont conduit à prendre la décision de ne pas retenir le karaté comme sport additionnel.

Texte de la réponse

Le Comité d'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (COJO) a choisi les quatre sports additionnels suivants au programme olympique : le break dance, le skateboard, l'escalade et le surf. Cette décision a été annoncée le 21 février 2019 par le COJO, en conformité avec les principes qu'il avait fixés : choix de sports innovants, à dominante urbaine et ayant un fort impact sur la jeunesse. Elle a été approuvée par la commission exécutive du Comité international olympique (CIO) le 27 mars, puis par la session du CIO le 25 juin, à l'unanimité. En décembre 2020, elle sera soumise à la validation du CIO qui aura encore la faculté de retirer un ou plusieurs des quatre sports additionnels choisis par le COJO. Mais dès à présent, il n'est plus possible d'ajouter de nouveaux sports à cette liste. Le COJO avait reçu début mars la Fédération internationale de karaté, peu après l'annonce de ces nouveaux sports, afin de répondre à ses interrogations. Aucune négociation n'avait été engagée par la suite entre ces deux instances. En tout état de cause, le ministère des sports rappelle son soutien appuyé à la fédération française de karaté. Il a ainsi été décidé de lui accorder en 2019 une subvention de plus d'un million d'euros, notamment pour le développement du sport de haut niveau dans la perspective des JO de 2020 où le karaté figurera au programme des Jeux olympiques de Tokyo, conformément à la décision du COJO japonais. Ce montant représente une augmentation de l'ordre de 20 % par rapport à

l'effort financier du ministère des sports en 2018 et marque son attachement à ce sport, porteur de valeurs fortes et qui compte plus de 250 000 licenciés. Indépendamment du choix du COJO quant aux sports additionnels qui figureront au programme de Paris 2024, la pratique du karaté en France continuera de faire l'objet d'une grande attention de la part du ministère des sports.

Données clés

Auteur : [M. Michel Larive](#)

Circonscription : Ariège (2^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26812

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2020](#), page 1185

Réponse publiée au JO le : [3 mars 2020](#), page 1759